

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2025-338

**Désignation des représentants de la commune et du CCAS
A la formation spécialisée du Comité social territorial (CST)**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu le code général de la fonction publique portant droits et obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles L112-1, L211-1, et L251-5 à L251-8,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 6 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 6 titulaires,

Vu le procès-verbal des élections en date du 08 décembre 2022,

Considérant le décès de Madame Ghislaine BASSEZ, conseillère municipale déléguée,

Considérant le départ de la collectivité de certains représentants du personnel,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Ce présent arrêté abroge l'arrêté n°2024-094 portant désignation des représentants de la commune et du CCAS à la formation spécialisée du comité social territorial.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} septembre 2025, sont désignés comme représentants de la commune et du CCAS au sein du comité social territorial :

Comme membres titulaires

Jean-François DELAGE, Président du Comité,
Sidi CHIAKH, Maire Adjoint,
Catherine FOURCADE, Maire Adjointe,
Jacques HASSIN, Maire Adjoint,
Ibrahima TRAORE, Maire Adjoint,
Annie PARIS, Conseillère municipale déléguée.

Comme membres suppléants

Frédéric RAYMOND, Premier Maire Adjoint,
Anissa AZZOUG, Maire Adjointe,
Corinne BOCABEILLE, Maire Adjointe,
Jonathan HEMERY, Maire Adjoint,
Patrick AOUZDAY, Maire Adjoint,
Brigitte BRICOUT, Conseillère municipale déléguée.

ARTICLE 3 : A compter du 1^{er} septembre 2025, sont désignés comme représentants du personnel au sein du comité social territorial :

Comme membres titulaires

Sabine BOULOGNE, Agissons ensemble FO-KB,
Yvain REFES, Agissons ensemble FO-KB,
Eliane BONNADIER, Agissons ensemble FO-KB,
Sandra FOUQUES, CGT-KB,
Salem LHIOUI, CGT-KB,
Halima ALIOUA, CFDT Interco94-KB.

Comme membres suppléants

Larry KANCHAN, Agissons ensemble FO-KB,
Evelyne BETOUBAM, Agissons ensemble FO-KB,
Jimmy CARLIER, Agissons ensemble FO-KB,
Anthony IACONELLI, CGT-KB,
Jeanne SALONE, CGT-KB,
Alexia PAYET, CFDT Interco94-KB.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis au représentant de l'Etat.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 16 juillet 2025

Le Maire,




Jean-François DELAGE

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr